



## Servitude d'accès commune à un terrain

Par **Gbar\_old**, le **24/09/2007** à **10:14**

Bonjour,

J'ai acquis une parcelle d'un terrain qui a été divisé en deux au mois d'avril 2007, en même temps que mon nouveau voisin. Ce terrain est desservi par un accès commun (chemin de 50m) qui est sous le coup d'une servitude commune de passage. Dans les faits, le terrain est en friche depuis 5 ans et une maison brûlée est à démolir (dont l'empreinte est sur les deux parcelles) pour que l'on puisse construire. Un seul et même constructeur officie sur les deux maisons à construire, la mienne et celle de mon voisin.

J'ai donc des frais communs avec mon voisin pour la démolition et les accès au terrain à prendre en charge. J'ai trouvé une entreprise dans le mois qui suivait la vente du terrain, malgré mes nombreuses relances auprès de mon voisin, celui-ci n'a entamé aucune démarche sérieuse. Je me retrouve à effectuer les travaux tout seul afin de pouvoir commencer mon chantier.

Suis-je en mesure d'effectuer un recours contre mon voisin pour la prise en charge de la moitié des frais et lui demander des intérêts de retard car son immobilisme me coûte des intérêts intercalaires.

En vous remerciant pour votre aide.

Gilles